



## LANGUES OFFICIELLES (LO) – OUTIL D'ANALYSE DES RÉPERCUSSIONS (ANNEXE E DU MC)

### Aperçu

**Objectif :** La *Loi sur les langues officielles* établit le français et l'anglais comme étant les deux langues officielles du Canada et fixe les exigences pour toutes les institutions fédérales. À la fois important employeur et fournisseur de services, IRCC doit tenir compte de ses obligations légales en vertu de certaines sections de la *Loi* pour une analyse efficace des répercussions :

- Partie IV : Communications avec le public et prestation des services
- Partie V : Langue de travail
- Partie VI : Participation des Canadiens d'expression française et d'expression anglaise
- Partie VII : Favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et appuyer leur développement, ainsi que promouvoir le français et l'anglais dans la société canadienne
- Article 91 (de la partie XI : Dispositions générales) : Dotation en personnel

#### Sections du MC dans lesquelles les langues officielles sont prises en compte :

- L'encadré Sommaire de la décision du Cabinet requise – seulement si elle est considérée comme une « considération clé » ou un « risque ».
- Considérations – Le BCP recommande de toujours inclure les résultats des LO dans les considérations.
- Risques – le cas échéant
- Annexe B – Stratégie sur les résultats et la livraison – le cas échéant
- Annexe C – Stratégie de mobilisation et de communication : Approches en matière de publics cibles, de mobilisation et de communication déterminées dans le cadre des LO (si possible)
- Annexe E – Résultats des évaluations obligatoires *\*obligatoire*
- Outil de diligence requise *\*obligatoire*

#### Définitions clés

Bureaux d'IRCC se trouvant dans une région désignée bilingue aux fins de communication et de services au public : tous les bureaux d'IRCC à l'exception de Scarborough.

Bureaux d'IRCC se trouvant dans une région désignée bilingue aux fins de la langue de travail : bureaux situés dans les régions suivantes :

- La région de la capitale nationale
- La province du Nouveau-Brunswick
- La région bilingue de Montréal
- La région bilingue de l'est de l'Ontario :
  - Le comté de Glengarry, y compris Alexandria
  - Le comté de Prescott, y compris Hawkesbury et Vankleek Hill

- Le comté de Russell, y compris Rockland
- Le comté de Stormont, y compris Cornwall
- La région bilingue du nord de l'Ontario :
  - Le comté d'Algoma, y compris la cité de Sault Ste. Marie et les villes de Blind River, Bruce Mines et Thessalon
  - Le comté de Cochrane, y compris Cochrane, Hearst, Iroquois Falls, Kapuskasing, Smooth Rock Falls et Timmins
  - Le comté de Nipissing, y compris North Bay, Bonfield, Cache Bay, Mattawa et Sturgeon Falls
  - Le comté de Sudbury, y compris Sudbury, Capreol, Coniston, Copper Cliff, Espanola, Levack, Lively, Massey et Webbwood
  - Le comté de Timiskaming, y compris Charlton, Cobalt, Englehart, Latchford et New Liskeard

Langues officielles : français et anglais

Communautés de langue officielle en situation minoritaire : De façon générale, l'expression « communauté de langue officielle en situation minoritaire » désigne les communautés anglophones du Québec et les communautés francophones du reste du Canada.

Mesures de dotation : affectations, détachements, mutations, nominations intérimaires (moins de quatre mois et plus de quatre mois), nominations à des postes de durée déterminée ou indéterminée.

**Autres directives**

- [Loi sur les langues officielles](#)
- [Règlement sur les langues officielles – communications avec le public et prestation des services](#)
- [Directive sur les langues officielles pour les communications et services](#)
- [Directive sur les langues officielles pour la gestion des personnes](#)
- [Conseil national mixte – Directive sur la prime au bilinguisme](#)
- [Directive d'IRCC sur l'identification linguistique des postes](#)
- [Guide sur la partie VII de la Loi sur les langues officielles : Appui aux communautés et promotion du français et de l'anglais](#)
- [Outil de réflexion sur la mise en œuvre de la partie VII de la Loi sur les langues officielles](#)

SECTION I : INFORMATION SUR LE DOSSIER	
Détails sur le dossier	
<b>Nom de l'initiative</b>	Utiliser le nom assigné à l'initiative.
<b>Brève description</b>	Donner une brève description du projet : contexte, objectifs, participation des intervenants, répercussions socio-économiques, etc.

<b>Secteur(s) et direction(s) générale(s)</b>		Nom du (des) secteur(s) et de la (des) direction(s) responsable(s).	
<b>Ministère responsable</b>		IRCC	
<b>Ministère(s) partenaire(s) cosignataires(s)</b>		1)	Nom des autres ministères participant au projet, le cas échéant.
		2)	
		3)	
<b>Coordonnées</b>			
<b>Poste</b>	<b>Personne-ressource</b>	<b>Téléphone</b>	<b>Courriel</b>
Responsable du dossier			
Analyste des LO (le cas échéant)			
Analyste des affaires du Cabinet			

## SECTION II : ANALYSE

### 1. Analyse des répercussions sur les langues officielles

1.1 L'initiative pourrait-elle avoir des répercussions sur les services aux clients d'IRCC ou sur la communication avec le public (sous toutes les formes : par écrit, en personne, au téléphone ou au moyen du site Web d'IRCC)?

Oui  Non

Si oui, précisez quels types de services et de communications seront touchés.

Comment le projet garantit-il que ces communications seront dans les deux langues officielles lorsqu'elles se dérouleront dans les régions désignées bilingues (pour les communications et les services au public)?

1.2 L'initiative pourrait-elle avoir des répercussions sur la capacité d'IRCC de fournir des services au public dans les deux langues officielles dans les bureaux désignés bilingues d'IRCC?

Oui  Non

Si oui, quelle serait la cause de ces répercussions potentielles (p. ex. difficulté à doter des employés bilingues pour les nouveaux postes)?

Si oui, comment ces répercussions potentielles sont-elles traitées dans le projet?

1.3 L'initiative proposée aura-t-elle des répercussions sur le travail des employés actuels d'IRCC (p. ex. changement de procédure qui devra être communiqué ou utilisation de nouveaux outils qui nécessiteront une formation) ou sur la supervision (p. ex. nouveau personnel ou changement de superviseur immédiat)?

Oui  Non

Si oui, veuillez préciser les répercussions potentielles du projet sur le personnel actuel.

Si oui, veuillez préciser comment l'initiative proposée vise à mettre en œuvre ces changements tout en s'assurant qu'IRCC respecte ses obligations en matière de langue de travail pour les employés.

1.4 L'initiative proposée nécessitera-t-elle une dotation en personnel, soit à l'interne (affectations, détachements, intérim, mutations, etc.) ou à l'externe (de l'extérieur de la fonction publique)?

Oui  Non

Si oui, l'initiative nécessitera-t-elle des mesures de dotation (affectations, détachements, mutations, intérim, nominations à des postes de durée déterminée ou indéterminée, etc.)? Quelles seront les exigences linguistiques des postes à doter, compte tenu des obligations d'IRCC en matière de langue de travail et de services et communication au public?

1.5 L'initiative proposée aura-t-elle des répercussions positives ou négatives sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire?

- Le projet exige-t-il de faire affaire avec des membres des communautés de langue officielle en situation minoritaire?
- Si oui, connaissez-vous les besoins particuliers de ces clients et quelles mesures sont prises pour répondre à leurs besoins?

Oui  Non

Veuillez expliquer votre réponse :

Remarque : Vous trouverez une série de questions pour vous aider à remplir votre analyse des répercussions en cliquant sur le lien suivant : [Outil de réflexion](#)

1.6 L'initiative proposée aura-t-elle des répercussions positives ou négatives sur la promotion de la pleine reconnaissance et de l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne?

- Votre projet offre-t-il des occasions de promouvoir le patrimoine canadien au pays et à l'étranger?
  - Si oui, comment s'assure-t-il que le patrimoine promu reflète adéquatement la contribution des francophones et des anglophones au développement de la société canadienne?

Oui  Non

Veillez expliquer votre réponse :

Remarque : Vous trouverez une série de questions pour vous aider à remplir votre analyse des répercussions en cliquant sur le lien suivant : [Outil de réflexion](#)

#### **Prochaines étapes**

- ✓ Consultez vos spécialistes des parties IV, V, VI et VII des LO pour les résultats de l'analyse.
- ✓ Remplissez la SECTION III : Résultats de l'analyse avec un résumé écrit de vos constatations.
- ✓ Passez à la SECTION IV : Approbations.
- ✓ Présentez ce document à votre analyste des affaires du Cabinet.

### **SECTION III : RÉSULTATS DE L'ANALYSE**

(Résumé des résultats à inclure dans l'annexe E, y compris les répercussions et les mesures potentielles qui seront prises pour atténuer les effets négatifs ou renforcer les effets positifs.)

**SECTION IV : APPROBATIONS**

---

**Responsable du dossier (Nom en lettres moulées)**

---

**Signature**

---

**Date**

---

**Gestionnaire (Nom en lettres moulées)**

---

**Signature**

---

**Date**

---

**Directeur (Nom en lettres moulées)**

---

**Signature**

---

**Date**